



## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### CONSIGNE EN CAS DE SUSPICION OU CAS AVERE DE COVID-19 POUR LES ETUDIANTS

**Tous les étudiant(e)s présentant des symptômes** (fièvre supérieure à 38°, toux, perte du goût et de l'odorat...) **sont encouragés à ne pas se rendre en cours**, à appeler leur médecin, à fournir un certificat médical et à suivre les consignes suivantes :

- J'informe la scolarité.
- Je contacte un médecin. S'il me délivre un certificat médical d'arrêt, ce dernier doit être envoyé à mon service de scolarité pour justifier de mon absence.
- Je réalise le test de dépistage suivant les consignes données par mon médecin.

Vous trouverez la liste des centres de dépistages proches de chez vous à l'adresse suivante : <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>

#### **Dès la réception du résultat du test, j'en informe le service scolarité**

**Si le résultat est négatif** : je reviens en cours.

**Si le résultat est positif**, je transmets le certificat médical et je reste à domicile selon les prescriptions du médecin en protégeant mes proches.

#### **Le service de la scolarité :**

Informe le **relai Covid** de la composante qui effectuera, en lien avec le référent universitaire Covid ([christine.blanc@univ-amu.fr](mailto:christine.blanc@univ-amu.fr)) un suivi pour identifier l'émergence éventuelle d'un cluster.

Le nom du cas confirmé ne doit bien entendu pas être divulgué.

**L'étudiant testé positif** (malade ou asymptomatique) est incité à contacter le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) dont vous trouverez les coordonnées sur l'application Inst'Amu ou sur le site Web d'AMU : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/siumpps-service-inter-universitaire-de-medecine-prevention-et-de-promotion-de-la-sante>